Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-216_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

216/20

CC/TC

# COMMUNE DE GUERLESQUIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN
Absents : Éric LE SCANFF, Florent LE HERVÉ, Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Rémy LE MEUR
Procurations : Éric LE SCANFF donne pouvoir à Éric CLOAREC, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Christiane DUGAY, Sonia FLOC'H donne pouvoir à Chantal COLLÉOU.
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

**Objet : Régularisation foncière Ar C'heun**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une régularisation foncière à Ar C'heun où la propriété bâtie et le dispositif individuel d'assainissement de Monsieur Éric DUGAY, décédé, empiètent en partie sur la voie communale. Madame Laetitia DUGAY, fille de Monsieur Éric DUGAY, souhaite ainsi pour régularisation, faire l'acquisition auprès de la commune et au nom des Consorts DUGAY d'une parcelle de terrain actuellement sur le domaine public.
Dans le cadre de cette régularisation, le cabinet de géomètres AT OUEST de Morlaix a établi un plan provisoire de division et établira ultérieurement un procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites ainsi qu'un plan de division, ceci dans le but de normaliser la situation foncière à Ar C'heun.
Il résulte de ce projet la création sur le domaine public d'une nouvelle parcelle d'environ 140 m² comportant la partie de la propriété bâtie actuelle et le dispositif d'assainissement individuel construits sur la voie communale et qui deviendra la propriété des Consorts DUGAY.
Monsieur Le Maire précise que l'ensemble des frais de géomètre et de Notaire relatifs à cette régularisation sont entièrement pris en charge par les Consorts DUGAY.
Monsieur le Maire propose d'accepter la régularisation par la cession à 1 € le m² aux Consorts DUGAY d'une parcelle d'environ 140 m², les frais de Notaire et de bornage restant à la charge des acquéreurs.

**Madame Christiane DUGAY, Adjointe au Maire, intéressée au dossier étant sortie de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte cette régularisation et la cession aux Consorts DUGAY d'une parcelle d'environ 140 m² à 1 € le m², informe que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjointe au Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Chantal COLLÉOU